

Chaque mois, le département Questions sociales du Centre d'analyse stratégique propose une sélection d'informations, d'innovations et d'expérimentations venues d'ailleurs. Elle ne prétend nullement couvrir de manière exhaustive l'actualité sociale internationale, ni contribuer à leur transposition dans le contexte hexagonal. Elle est constituée de choix délibérément subjectifs effectués par les chargés de mission du département dans le cadre de leurs recherches et de leurs rencontres. Que ces informations suscitent l'adhésion, la prudence ou le rejet, leur vocation est de contribuer à animer le débat sur l'avenir des modèles sociaux.

Vous pouvez naturellement alimenter ce recueil en transmettant toute information que vous jugerez utile au contact suivant : delphine.chauffaut@strategie.gouv.fr

► La curiosité du mois



Le Musée des Idées de **Barcelone** vient de présenter un distributeur à friandises d'un nouveau genre. Le principe est simple : si un enfant veut obtenir une barre chocolatée ou un bonbon, il doit d'abord pédaler sur un vélo relié au distributeur. Une fois que l'enfant a brûlé l'équivalent calorique de la barre chocolatée, il peut l'obtenir. Selon son créateur, Pep Torres, cette nouvelle machine doit permettre aux enfants de prendre conscience de la nécessité de faire du sport et de mener une vie équilibrée. Le *Times Magazine* la classe parmi les 50 meilleures inventions de cette année. Le créateur de cette machine souhaite la mettre à l'essai dans une école. Les enfants pourront ainsi obtenir gratuitement des chocolateries en échange de quelques coups de pédales.

Source : quotidien *El País*, 13/03/13

http://ccaa.elpais.com/ccaa/2013/03/13/catalunya/1363175607_561538.html

► Cohésion sociale – Précarité



Le dernier rapport de l'organisation *Caritas Internationalis* met en avant les difficultés rencontrées par **l'Espagne** en matière de pauvreté. Entre 2006 et 2011, le nombre de bénéficiaires de l'aide dispensée par l'organisation a augmenté de 148 % pour atteindre 1 015 000 personnes. Environ 10 millions d'Espagnols vivent sous le seuil de pauvreté relative, 7 300 euros par an, et 3 millions sous le seuil de pauvreté extrême, 3 650 euros. Ce sont principalement les familles monoparentales et les familles nombreuses qui sont touchées par la pauvreté. En 2012, 31,8 % des citoyens déclaraient rencontrer des difficultés financières à la fin du mois. Enfin, les inégalités semblent se creuser. Si les revenus des 20 % les moins riches ont fortement baissés, ceux des 20 % les plus aisés ont augmenté.

Source : quotidien *El País*, 20/03/13

http://sociedad.elpais.com/sociedad/2013/03/20/actualidad/1363816774_200137.html

Selon les dernières statistiques Eurostat pour 2011, les **pays Nordiques** se distinguent une fois de plus en matière de pauvreté, approchée ici par un indicateur de privation matérielle aigüe (incapacité à se procurer au moins quatre des neuf éléments suivants : paiement du loyer ou des factures d'eau/gaz/électricité ; chauffage ; dépenses imprévues ; consommation régulière de protéines ; une semaine de vacances hors le domicile ; téléviseur ; réfrigérateur ; voiture ; téléphone). Ce taux de privation aigüe atteint 9% dans l'UE 27. Il est de 5,1% au Royaume-Uni, de 5,2 % en France et de 5,3% en Allemagne. Il atteint 11,2% en Italie et 44 % en Bulgarie. Il n'est cependant que de 1 % en Suède, 2,1 % en Islande, 2,3 % en Norvège, 2,6 % au Danemark, 3,2 % en Finlande.

Source : quotidien *The Local*, 04/03/13 et Eurostat

<http://www.thelocal.se/46524/20130304/#.UV1ogq-BVlk>

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/tgm/refreshTableAction.do?jsessionid=9ea7d07d30dbfbec55ed2f7b4cbea038afa2728d1638.e34MbxSaxaSc40LbNiMbxNaxuSe0?tab=table&plugin=1&pcode=t2020_53&language=en



Le ministère de l'Instruction, de l'Université et de la Recherche a lancé le premier plan **italien** pour l'innovation sociale. Des crédits ont notamment été prévus pour les jeunes entrepreneurs et pour la convergence économique des régions du Sud avec le Nord. Le plan maintient également la poursuite des travaux sur les « villes intelligentes » et encourage l'investissement social et la création de « *social impact bonds* » pour financer les projets d'intérêt public. Cet agenda s'accompagne d'une réflexion sur les outils d'évaluation, sur le modèle des travaux menés par l'institut de la statistique italien. Cet institut a ainsi lancé un indicateur de bien-être équitable et durable, composé, au-delà du PIB, de 134 critères qui mesurent la cohésion sociale, l'impact environnemental, l'équité, etc.

Source : quotidien *Il Corriere della Sera*, 13/03/13

http://www.corriere.it/tecnologia/economia-digitale/13_marzo_21/social-innovation-agenda-miur_26a4302a-9241-11e2-9bc7-5a8f13477f3e.shtml



En **Italie**, le nombre de familles louant une partie de leur maison a augmenté de 26 % en deux ans. Les chambres à louer dans une maison représentent désormais plus d'un quart des offres sur le marché des locations. Autre information, les collocations ne sont plus l'apanage des étudiants, les actifs étant désormais majoritaires sur le marché. Ce phénomène d'espace partagé se répand aussi dans le secteur commercial. De très nombreux entrepreneurs louent des locaux dans des bâtiments où ils partagent les zones de réunion, les secrétariats, les outils (internet, photocopieuses).

Source : site d'informations *affaritaliani.it*, 22/03/13

<http://affaritaliani.libero.it/sociale/crisi-casa-famiglie220313.html>



Le gouvernement **britannique** a présenté début mars une réforme des prestations sociales prévoyant, entre autres, de réduire le montant de l'aide au logement allouée aux personnes disposant d'une chambre inoccupée et de plafonner l'augmentation de certaines prestations en-dessous du taux d'inflation. Interrogé sur ces mesures, et en réaction au témoignage d'un vendeur ambulant diffusé par la BBC, le ministre du Travail, Iain Duncan Smith, a considéré qu'il pourrait se contenter de 53£ par semaine pour vivre. Un appel a depuis été initié sur le site www.change.org pour inviter le ministre à tenter l'expérience pendant au moins une année. Près de 370 000 personnes avaient signé cet appel à la mi-mars.

Source : quotidien *Libération*, 03/04/13

www.liberation.fr/monde/2013/04/03/un-ministre-britannique-mis-au-defi-de-vivre-avec-62-euros-par-semaine_893354



Le gouvernement **britannique** a lancé un programme sur trois ans destiné à remettre sur le bon chemin 120 000 familles anglaises parmi les plus défavorisées. Ce programme cible les familles remplissant deux des trois conditions suivantes : mineur délinquant ou membre de la famille impliqué dans des comportements anti-sociaux ; enfant en décrochage scolaire ; perception d'allocations. Depuis avril 2012, 62 000 familles ont été identifiées pour participer à ce programme, parmi lesquelles 23 000 étaient déjà impliquées dans d'autres dispositifs. Le principe consiste à déléguer aux collectivités locales le soin de travailler auprès de ces familles en assurant une compensation financière de l'Etat aux collectivités en fonction des résultats obtenus (jusqu'à 4000£ par famille). Les efforts de 1 675 familles auraient d'ores et déjà été considérés comme concluants.

Source : site d'informations de la *BBC*, 04/03/13

www.bbc.co.uk/news/uk-21651502



Au cours du mois de février, les autorités compétentes **espagnoles** ont comptabilisé une baisse de 5 070 bénéficiaires pour les principales prestations sociales par rapport à janvier. D'après plusieurs experts, cette baisse n'est pas due à une diminution de la demande mais à un problème de gestion. De nouvelles lois récemment adoptées ont en effet restreint l'accès à ces prestations alors qu'un nombre important de nouveaux bénéficiaires apparaissait dans le même temps. Les autorités doivent donc réévaluer la situation des anciens bénéficiaires pour voir s'ils entrent dans les nouvelles conditions d'attribution et valider les nouveaux demandeurs. Environ 100 000 personnes attendent ainsi une réévaluation de leur situation et 227 780 nouveaux bénéficiaires sont sur liste d'attente pour recevoir les aides.

Source : quotidien *El País*, 08/03/13

http://sociedad.elpais.com/sociedad/2013/03/08/actualidad/1362742043_864311.html



D'après un récent rapport des Nations Unies, le PIB des **BRICs**, et notamment de **l'Inde**, dépassera les PIB combinés des Etats-Unis, du Canada et d'autres pays européens d'ici à 2020. Pour autant, en termes d'index de développement humain, l'Inde reste encore loin derrière (à la 136^{ème} place sur 187 en 2012). Le rapport révèle que les efforts du gouvernement indien pour développer l'enseignement supérieur, promouvoir les ressources humaines ou ouvrir le commerce extérieur, ont permis de tirer profit du potentiel de la main d'œuvre qualifiée dans le secteur des technologies. On observe les mêmes résultats dans le secteur de la pharmacie, de l'automobile, de la chimie, et des services aux industries. Il en résulte de remarquables progrès économiques : le revenu moyen en Inde a connu une croissance de 5 % par an entre 1990 et 2012. Pour autant, le revenu annuel moyen par habitant reste faible : environ 2600 euros en 2010.

Source : quotidien *Times of India*, 15/03/13

<http://timesofindia.indiatimes.com/business/india-business/BRICs-to-surpass-the-aggregate-GDP-of-US-European-nation-by-2020-UN-Report/articleshow/18994417.cms>



D'après un récent sondage du gouvernement, près de 68 millions **d'Indiens** vivent dans des bidonvilles (sur 1.2 milliard d'habitants). Dans 19 des villes indiennes peuplées de plus d'un million d'habitants, ce phénomène touche 25% de la population. 10 villes du pays s'auto-désignent par ailleurs comme des villes entièrement bidonvillées ('*all-slum towns*'). D'après le rapport « Logements et équipements dans les bidonvilles » (« *Housing Stock, Amenities And Assets in Slums*»), 90% des habitants des bidonvilles ont accès à l'électricité, 70% à la télévision, 72.7% au téléphone, tandis que 10.4% ont un ordinateur et accès à internet. 66% des ménages ont des toilettes. Le nombre de bidonvilles recule cependant progressivement. En 2001, le quart des habitants des zones urbaines vivaient dans des bidonvilles, contre 17.4% à ce jour.

Source: quotidien *Times of India*, 21/03/13

http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2013-03-21/india/37901811_1_slum-households-urban-poverty-alleviation-minister-cent



À un an des élections, l'**Inde** dévoile un budget très social : les dépenses sociales présentées pour 2013-14 sont orientées pour nourrir une « croissance pour tous ». Ce budget est le dernier avant les élections générales du printemps 2014. Le parti du Congrès au pouvoir, de centre-gauche, annonce ainsi des mesures sociales importantes en faveur de la jeunesse, des femmes et des foyers modestes, tout en augmentant les impôts pour les plus riches. En témoigne le niveau des dépenses sociales qui a nettement augmenté (+ 21,9%) par rapport à l'ensemble des dépenses publiques (+ 16,4%). Depuis 2007, les dépenses publiques dédiées aux services sociaux sont par ailleurs en progression passant de 5,9% du PIB à 7%. Cette augmentation concerne surtout « l'éducation, les sports et la jeunesse », de même que « l'eau et le logement ».

Source : radio *RFI*, 01/03/13

<http://www.rfi.fr/asia-pacifique/20130301-an-elections-inde-devoile-budget-tres-social>

► Famille



La Cour suprême **japonaise** a condamné une mère, qui a la garde de son enfant, à payer à son ex-mari 50 000 yens (418 euros) pour chacune des fois où elle a lui a refusé de voir leur fille. C'est la première fois que la Cour suprême statue ainsi sur les circonstances dans lesquelles un parent gardien peut se voir condamné à payer une amende pour entrave au droit de visite du parent non gardien.

Source : site d'informations *The Japan News* du *Yomiuri Shimbun*, 03/04/13

<http://the-japan-news.com/news/article/0000103375>



En **Suisse**, une votation a rejeté un projet de réforme de la politique familiale. L'article constitutionnel voulait obliger la Confédération et les cantons à mettre en œuvre des mesures permettant de concilier vie de famille et vie professionnelle. Les cantons étaient censés fournir une offre appropriée en garderies et structures parascolaires. La Confédération ne serait intervenue qu'en dernier ressort, si l'économie privée et les cantons ne faisaient pas suffisamment d'efforts. Mais, cas de figure rare, la majorité du peuple - près de 1,3 million de « oui », contre 1,08 million de « non » - n'a pas suffi face à l'opposition de la majorité des cantons. Les actions de propagande contre « l'étatisation » des enfants ont trouvé un large écho, surtout dans les régions rurales et alémaniques où les crèches sont rares.

Source : quotidien *Le Matin*, 03/03/13

<http://www.lematin.ch/suisse/article-familles-roestigraben/story/23655108>



Les projets du gouvernement **britannique** en matière d'allocations familiales déclenchent l'ire des femmes au foyer et des associations de défense de travailleurs pauvres. Il est en effet envisagé de réserver certaines aides aux familles dans lesquelles les deux parents exercent une activité. Les familles où chacun des parents gagne moins de 232 400£ seraient alors concernées. Les familles où l'un des deux parents reste au foyer pour élever les enfants seraient exclues du champ des bénéficiaires, tout comme les ménages déclarant des revenus inférieurs à 15 500£ (cette dernière catégorie de parents peuvent cependant bénéficier d'autres types d'aides à la garde d'enfants). Ces mesures, pour controversées qu'elles soient, se veulent une réponse à l'augmentation du coût de l'enfant au Royaume-Uni. Selon les chiffres de l'OCDE, 43 % du revenu des familles seraient consacrés aux dépenses en lien avec les enfants. En France, au Danemark ou en Allemagne, ce pourcentage est plutôt de l'ordre de 15 %. Selon une étude récente du *Daycare Trust*, en Angleterre, une place en crèche coûte aujourd'hui 77 % de plus qu'en 2003, alors même que les revenus moyens n'ont pas augmenté dans cette proportion.

Source : site d'informations *Macleans.ca*, 30/03/13

<http://www2.macleans.ca/2013/03/30/the-u-ks-mummy-wars-heat-up/>

► Santé



Meuhedet, l'un des quatre grands fonds d'assurance maladie en **Israël**, a décidé de se focaliser sur les politiques de prévention. Ce fond, qui couvre un million d'Israéliens, assure nombre de familles Haredi (ces ultra-orthodoxes représentent 40 % des membres sur la région de Jérusalem). Le nouveau concept du fond est de fournir à chaque membre un programme actif de soins tenant compte de son parcours de vie. Dorénavant, chaque membre pourra obtenir un « coach » pour mettre au point un programme. Toute une série de leviers complémentaires sont également développés comme des incitations aux vaccinations anti-grippe, un programme de sport anti-obésité ou des conseils aux familles.

Source : quotidien *Jerusalem post*, 26/03/13

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=307532#>



Le modèle **danois** de procréation médicalement assistée, qui privilégie l'anonymat des donneurs de sperme, a souvent été critiqué notamment en raison d'une mauvaise régulation du nombre de procréations par donneur. Un nouveau scandale donne du poids et s'ajoute à cette critique. En 2012, il a été découvert que 43 enfants ont été conçus à partir du sperme d'un donneur atteint de neurofibromatose. En réponse, le Danemark a durci sa législation sur le don de sperme en limitant à douze le nombre de fécondations par donneur depuis le 1^{er} octobre 2012. Autre scandale : un donneur atteint du syndrome de Lynch a dénoncé dans les médias l'inaction de l'Agence nationale de santé. Dépisté en 1997, ce dernier a immédiatement informé les autorités sanitaires qui n'ont pas donné suite. Les membres du collège d'experts ont justifié leur décision en rappelant que si ce donneur est probablement le géniteur d'une centaine d'enfants, dont statistiquement cinq à dix sont atteints, il serait difficile de les retrouver du fait de l'anonymat, avec pour seul résultat de susciter un mouvement de panique chez l'ensemble des familles ayant recouru à la PMA avec donneur.

Source : quotidien *The Copenhagen Post*, 25/03/13.

<http://cphpost.dk/national/sperm-donor-genetic-illness-speaks-out>



Certains États conservateurs **américains** ont, début 2013, voté des lois qui limitent considérablement l'accès à l'avortement. En Arkansas, l'IVG serait interdite à partir de la 12^e semaine d'aménorrhée, lorsque « le battement de cœur du fœtus serait typiquement reconnaissable ». Cette loi, intitulée *Human Heartbeat Protection Act*, ne concerne cependant pas les IVG consécutives à un viol ou à un inceste, ou réalisées pour raison médicale. Dans le Dakota du Nord, l'avortement deviendrait illégal à partir de 6 semaines d'aménorrhée, et ce même en cas de viol, d'inceste, de mise en danger de la mère ou d'anomalie du fœtus. Les médecins seraient en effet en mesure, dès 6 semaines, d'entendre battre le cœur du fœtus. Ces lois sont pour la plupart d'entre elles contraires à la Constitution, mais il s'agit, pour leurs défenseurs, de faire pression sur la Cour Suprême pour rendre *in fine* l'avortement illégal.

Source : quotidien *The New York Times*, 26/03/13

<http://www.nytimes.com/2013/03/27/us/north-dakota-governor-signs-strict-abortion-limits.html>



Sous l'égide de la Commission des jeux de hasard, un site internet www.aide-aux-joueurs.be vient d'être lancé en **Belgique** afin de soutenir les quelque 200 000 personnes ayant un problème d'addiction aux jeux. En plus des sections traditionnelles d'informations et de forums, le site offre un programme d'aide à l'arrêt sur le principe dit du « *self-help* ». La participation est anonyme, gratuite, et se fait en toute autonomie. Le programme peut durer entre 3 semaines et 12 semaines. Le joueur doit remplir quotidiennement un journal virtuel dans lequel il note par exemple le temps passé à jouer. Des graphiques construits à partir de ces informations permettent alors de suivre sa propre évolution. Le joueur est de plus invité à se fixer des micro-défis. A tout moment, il peut bénéficier de conseils en ligne d'un professionnel. Très inspiré de la mode du « coaching », c'est le deuxième site de la sorte mis en place en Belgique, après celui dédié à l'alcoolisme (<http://www.aide-alcool.be/>).

Source : quotidien *La Libre*, 22/03/13

<http://www.lalibre.be/economie/actualite/article/804914/aider-les-accros-aux-jeux.html>



L'Office fédéral de la statistique **suisse** étoffe son offre de formation continue, avec le programme « *Fit at work* ». Développé à la suite d'un sondage mené auprès des salariés sur leur état de santé, ce programme s'inscrit dans une stratégie globale de promotion de santé au travail de la Confédération. Parmi les nouvelles offres, sont notamment proposés des ateliers de gestion du sommeil, ou de sensibilisation aux risques de la crise de la quarantaine.

Source : quotidien *Le Matin*, 25/03/13

<http://www.lematin.ch/suisse/confederation-propose-cours-sommeil/story/10895607>



Au **Brésil**, le ministère de la Santé vient d'approuver une ordonnance définissant la prévention et le traitement du surpoids et de l'obésité comme prioritaires. Les personnes en situation d'obésité ou de surpoids pourront bénéficier de services d'aide spécialisés comprenant différents types de traitement dont des soins psychologiques. De plus, les personnes dont l'indice de masse corporelle dépasse 25 pourront pratiquer des activités sportives dispensées par l'académie de la santé et recevoir des informations alimentaires. Enfin, l'âge minimum de recours à la chirurgie bariatrique passera de 18 à 16 ans dans les cas où il y a un risque élevé pour le patient. La limite d'âge pour pratiquer cette opération fixée jusqu'alors à 65 ans sera supprimée au profit d'une analyse risque-bénéfice.

Source : site d'informations *Agencia Brasil*, 20/03/13

<http://agenciabrasil.ebc.com.br/noticia/2013-03-20/saude-publica-novas-diretrizes-para-tratamento-da-obesidade>



Le fanatisme des **Argentins** pour le football peut engendrer des échauffourées autour des stades. Pour parer à d'éventuels problèmes de santé liés à ces conflits, le ministère de la Santé a décidé de déployer des hôpitaux mobiles à proximité des stades durant les rencontres particulièrement tendues entre clubs de football. Ces hôpitaux pourront de plus soigner toute personne ayant des problèmes de santé.

Source : site du ministère de la Santé argentin, 28/03/13

<http://www.ms.gba.gov.ar/sitios/prensa/2013/03/28/salud-instalara-hospitales-moviles-en-los-partidos-entre-independiente-boca-y-estudiantes-racing/>



La Banque mondiale fait le lien entre obésité et prix alimentaires élevés. Elle a montré, dans un rapport récent, que la persistance de prix alimentaires volatils et élevés pourrait faire augmenter l'obésité, les populations choisissant des aliments moins chers et plus caloriques. La **Chine** fait partie, avec les États-Unis, l'Allemagne, l'Inde, la Russie, le Brésil, le Mexique, l'Indonésie et la Turquie, des neuf pays qui concentrent la moitié de la population en surpoids (1.46 milliard de personnes en 2008 et 2.16 milliards à l'horizon 2030).

Source : quotidien *Les Echos*, 31/03/13



Les cliniques de santé « au noir » se sont développées en **Chine** ces dernières années face au besoin de se faire soigner des travailleurs migrants. Ces derniers n'ont en effet pas accès à l'hôpital public et ne sont pas couverts par l'assurance maladie. Un millier de cliniques clandestines aurait été démantelées chaque année depuis 2010, selon les chiffres officiels, mais beaucoup rouvriraient quelques jours plus tard. Ces cliniques clandestines offrent des conditions d'hygiène médiocres, sont sources d'accidents médicaux graves et leur coût est exorbitant.

Source : hebdomadaire *Challenges*, 28/03/13

<http://www.challenges.fr/monde/20130328.REU0722/les-cliniques-au-noir-face-cachee-de-la-medecine-chinoise.html>



En **Inde**, des initiatives comme *I can save life*, *Blood Aid* et *Blood Donors India* se développent depuis plusieurs années via des réseaux sociaux comme *Facebook* et *Twitter* afin de regrouper et de faciliter les dons de sang. Ainsi, via ces réseaux, les personnes hospitalisées et leurs proches peuvent entrer en contact avec des donneurs potentiels localisés à côté de chez eux. Des messages sont postés avec des requêtes précises concernant le groupe sanguin, l'hôpital où se trouve le patient et le numéro de téléphone à contacter. En Inde, ce type de démarches répond à des besoins importants, le sang n'étant disponible dans les hôpitaux qu'en échange de sommes très élevées : environ 30 euros par transfusion.

Source : radio *RFI*, 19/03/13

<http://www.rfi.fr/asia-pacifique/20130318-inde-reseaux-sociaux-don-sang-internet-sante>

► Vieillesse



L'association Test-Achats a mené une enquête auprès de 1 300 **Belges** dont un proche séjourne ou a séjourné dans une institution pour personnes âgées. Résultat : une admission directe est généralement impossible lorsque l'on cherche une place dans une maison de repos. Le délai d'attente moyen s'élève à sept mois.

Quatre répondants sur dix déplorent en outre le manque, voire l'absence, de transparence dans les critères d'admission. On remarque qu'un résident sur trois a été admis contre sa volonté, un autre tiers était demandeur et le reste était indifférent ou n'avait pas conscience de ce qui se passait. Enfin, dans 60 % des cas, le coût de la maison de repos est supérieur aux revenus mensuels du résident.

Source : site d'informations *Express.be*, 27/02/13

<http://www.express.be/joker/fr/world/maisons-de-repos-une-personne-sur-trois-admise-contre-sa-volonte/186753.htm>



Une recherche menée à l'*University College* de **Londres** apporte des résultats intéressants sur les liens entre l'isolement relationnel des personnes âgées et leur état de santé. Menée auprès de 6 500 hommes et femmes de plus de 52 ans, cette étude conclue que le fait d'être isolé de sa famille et de ses amis accroît de 26 % le risque de mort prématurée (dans les sept années qui suivent). L'originalité de ce résultat tient à ce que ce n'est pas le sentiment d'isolement qui est testé, mais plutôt la situation effective de l'individu, son inscription dans des réseaux sociaux et familiaux denses ou non. Le *sentiment* d'isolement apparaît d'ailleurs comme moins important qu'on ne le dit habituellement sur l'état de santé des personnes.

Source: site d'informations de la *BBC*, 26/03/13

www.bbc.co.uk/news/health-21929197



Combattre l'isolement des personnes âgées en maison de retraite en proposant des soirées musicales régulières, tel est l'objectif de l'association *Magic Me*. Constatant que le nombre d'activités proposées aux résidents a tendance à diminuer sérieusement après la fin de l'après-midi et l'heure du dîner, les responsables de l'association ont eu l'idée d'organiser des moments festifs, ouverts aux personnels et aux familles, avec musique et boissons. Ces « cocktails parties » existent depuis maintenant 18 mois dans quatre établissements pour personnes âgées de l'est **londonien**. Plus de 150 bénévoles participent à ces événements conviviaux.

Source : quotidien *The Guardian*, 28/03/13

www.guardian.co.uk/society/2013/mar/28/cocktail-parties-care-homes-loneliness



D'après un sondage en ligne réalisé par *Carers UK* auprès de 2 073 adultes, on peut estimer qu'au **Royaume-Uni**, près de 3 millions de personnes ont diminué leur temps de travail pour s'occuper d'un proche âgé ou handicapé. Plus d'une personne sur cinq a vu son activité professionnelle affectée par ces tâches d'aide, 2,3 millions de personnes en venant même à quitter leur emploi. Les plus touchés sont les 45-54 ans. Ces résultats ont été publiés suite au recensement effectué en 2011 en Angleterre et au Pays-de-Galles. Ce dernier montrait qu'un habitant sur dix (soit 5,8 millions de personnes) consacrait gratuitement au moins une partie de son week-end à l'aide de proches handicapés, malades et/ou âgés. Cela représentait une augmentation de 11 % par rapport aux résultats du recensement de 2001.

Source : quotidien *The Guardian*, 07/03/13

www.guardian.co.uk/society/2013/mar/07/2-million-work-care-relatives

► Diversité et multiculturalisme



La police **suédoise** a annoncé le 8 mars qu'elle renonçait à la pratique des contrôles d'identité dans les transports en commun. Dans le cadre de la politique de lutte contre l'immigration illégale, les policiers de Stockholm avaient initié depuis fin 2012 le dispositif « Reva » de profilage « racial » (apparence, langue, etc.) des personnes contrôlées dans les transports publics. Bien que se prévalant de respecter la loi et d'obtenir des résultats - 7 à 10 % des contrôles atteignaient des étrangers en situation irrégulière - une forte mobilisation de personnalités politiques et d'associations a conduit à son abandon.

Source : site d'informations *The Local*, 08/03/13

<http://www.thelocal.se/46628/20130308/#.UV1166-BVik>



Le **Japon** a reçu un nombre record de demandes d'asile en 2012 : 2 545. Cependant, seules 18 demandes ont été acceptées, soit moins qu'en 2011 [21 demandes acceptées]. Pour mettre les choses en perspective : en France, en 2011, 57 337 demandes d'asiles ont été déposées, et 10 702 dossiers ont été acceptés. La France compte 65 millions d'habitants, le Japon 127 millions.

Source : quotidien *The Japan Times*, 20/03/13

<http://www.japantimes.co.jp/news/2013/03/20/national/2012-saw-record-high-2545-people-apply-for-refugee-status-in-japan/#.UVvw3lfRLKc>



Un programme **israélien** de l'Education nationale promeut l'enseignement de l'Arabe et de la Culture arabe par des professeurs arabes dans les écoles au 5^{ème} et 6^{ème} niveau. Le programme, initié en 2005, puis mis en œuvre en 2009 après une période d'expérimentation, est développé dans 155 écoles du Nord du Pays, ainsi que dans 13 établissements de Tel Aviv et 10 de Jérusalem. Il est appelé à s'étendre et à être dupliqué dans un programme d'enseignement de l'Hébreu dans les écoles arabes. Promouvant une meilleure connaissance réciproque des Arabes et des Juifs, il permet corrélativement de lutter contre des stéréotypes. Si au début les parents étaient réticents, ils sont maintenant plutôt favorables au principe. Les élèves y viennent avec diverses motivations, y compris l'anticipation d'une profession dans l'armée, qui n'est pas regardée comme antinomique d'un objectif de coexistence plus apaisé.

Source : quotidien *Jerusalem post*, 19/03/13

<http://www.jpost.com/LandedPages/PrintArticle.aspx?id=306881#>



Heurtés dans leur foi chrétienne, des parents **suisses** ne pouvaient admettre que leur fils suive un enseignement de yoga à l'école, enseignement imprégné à leurs yeux d'hindouisme. Ils ont donc saisi le Tribunal fédéral (TF) en mettant en avant une atteinte à la liberté de croyance. Aux yeux du TF, ces griefs ne sont pas justifiés. Dépourvue de toute connotation religieuse ou sacrée, la pratique de jeux rythmiques, d'exercices d'échauffement et de détente inspirés du yoga ne viole pas la liberté de conscience et de croyance. Ces exercices ne peuvent être considérés comme une tentative des enseignants de convertir les élèves à la spiritualité orientale. En revanche, il en irait autrement, laisse entendre la Haute Cour, si les enseignants brûlaient des bâtons d'encens ou diffusaient de la musique sacrée pendant ces moments d'échauffement ou de détente.

Source : site d'informations *20 minutes.ch*, 07/03/13

<http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Pas-de-dispense-de-yoga-pour-un-eleve-d-enfantine-15319950>

► Criminalité



Un décret publié au Journal Officiel **brésilien** autorise la création d'une base de données regroupant l'ADN des suspects et des condamnés pour crimes violents ou graves contre les personnes. Sur simple demande du juge, il sera possible d'utiliser cette base de données pour trouver le coupable d'un crime. Le ministère de la Justice espère ainsi faciliter la résolution des affaires. Cependant, ce dernier met en garde contre l'utilisation abusive de cette base de données. Ainsi, un comité de pilotage devra établir des normes et des mesures garantissant le respect des droits individuels et des garanties dans les procédures de collecte. De plus, les données ADN seront confidentielles et toute utilisation abusive pourra être passible de sanctions civiles, pénales et administratives.

Source : quotidien *O Globo*, 14/03/13

<http://oglobo.globo.com/pais/regulamentacao-de-banco-de-dados-de-dna-de-criminosos-publicada-7842364>



Afin de réduire le nombre d'armes en circulation, la **Suède** ouvre une nouvelle période d'amnistie sur les armes à feu du 1^{er} mars au 31 mai 2013. Alors que la détention illégale est habituellement passible d'une peine allant jusqu'à un an d'emprisonnement, les propriétaires volontaires pourront remettre – anonymement et sans craindre de poursuites - armes et munitions aux forces de police. Cette mesure réédite une première loi d'amnistie adoptée en 2007. Bien que la violence par armes à feu est globalement contenue en Suède, avec un taux de décès liés (suicides, homicides, tirs accidentels) de 1,4 pour 100 000 habitants contre 3 pour 100 000 en France et 10,2 pour 100 000 aux Etats-Unis, cette question n'en est pas moins jugée préoccupante. La ville de Malmö – la plus multiculturelle de Suède – a par exemple été le théâtre d'une série d'attentats racistes par un tireur isolé entre 2009 et 2010, puis d'une série de fusillades liées à la criminalité début 2012.

Sources : site d'informations *The Local*, 01/03/13 et sites de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (UNODC)

<http://www.thelocal.se/46478/20130301/#.UV1TI6-BVik>



Une récente étude publiée dans un journal scientifique **espagnol** insiste sur l'importance pour les prisonniers d'avoir des rapports sexuels. Pour cette recherche, 55 hommes et 64 femmes enfermés dans la prison de Topas à Salamanque, Espagne, ont été suivis. Selon le Pr. Rodrigo J. Carcedo de l'Université de Salamanque et auteur de cette étude, les rapports sexuels sont très importants pour la santé psychologique des détenus. Ils permettent en effet d'améliorer la conduite des prisonniers, facilitent le processus de réinsertion et diminuent les risques de récidive. L'étude préconise ainsi de développer les prisons mixtes et de laisser aux détenus de sexe opposé la possibilité de se côtoyer afin de créer des liens affectifs.

Source : quotidien *El Mundo*, 22/03/13

<http://www.elmundo.es/elmundosalud/2013/03/22/noticias/1363956980.html>

► Culture



Alors que la construction de musées marque le pas en Europe et aux États-Unis, elle se développe à grande vitesse en **Chine** : 390 musées ont été créés en 2011. Si la plupart de ces projets sont surtout marqués par la course au gigantisme et par la volonté de riches collectionneurs d'afficher leurs possessions, certaines réalisations témoignent d'une plus grande ambition. Le musée de Shanghai, souvent appelé la « centrale de l'art » car il se situe dans les locaux d'une ancienne centrale électrique, accueille en ce moment et jusqu'au 31 mars la Biennale de Shanghai. A Dunhuang, au bord du désert de Gobi, une reconstitution des grottes bouddhistes du site de Mogao, destinée à protéger le site original des dégradations causées par les flux de visiteurs, est en cours de construction.

Source : quotidien *The New York Times*, 20/03/13

<http://www.nytimes.com/2013/03/21/arts/artsspecial/a-prosperous-china-goes-on-a-museum-building-spree.html?pagewanted=all&r=0>

► Éducation



En **Italie**, face à l'augmentation du nombre d'inscriptions et à la diminution des moyens et du nombre de classes ouvertes, certains lycées et instituts techniques ont instauré cette année des tests de pré-rentree pour sélectionner les élèves. Certains responsables d'établissement disent aussi que ces tests leur permettront de créer des classes plus homogènes. Le ministère de l'Éducation a rappelé que ces cas étaient isolés et a fait parvenir une circulaire aux établissements afin de leur demander de prendre des élèves de tous les niveaux.

Source : quotidien *La Repubblica*, 19/03/13

http://www.repubblica.it/scuola/2013/03/19/news/test_d_ingresso_anche_per_i_licei_cos_avremo_gli_studenti_migliori-54862898/



Aux **États-Unis**, le financement des écoles publiques se fait de plus en plus *via* des aides directement versées aux familles sous la forme de *vouchers* (« bons »). Celles-ci peuvent ainsi, sous certaines conditions variables d'un État à l'autre, choisir le type d'école qu'elles souhaitent (publique, privée, religieuse, *charter school*, école à la maison ou *e-learning*) pour leurs enfants. Ce dispositif se fonde sur la conviction d'une partie des conservateurs que l'école publique américaine s'est tellement dégradée qu'il ne vaut pas la peine de continuer à la financer directement. Les opposants à cette mesure déplorent que l'argent public serve à financer l'enseignement religieux (ce qui n'est toutefois pas inconstitutionnel) et mettent en garde contre une accélération de la dégradation du service public de l'école, au moment même où celle-ci doit faire face à de nouvelles obligations en termes de normes de niveau des élèves et d'évaluation des enseignants.

Source : quotidien *The New York Times*, 18/02/13

<http://www.nytimes.com/2013/03/28/education/states-shifting-aid-for-schools-to-the-families.html?pagewanted=all&r=1&>



La Ville de **Chicago** a annoncé en mars 2013 vouloir fermer 54 écoles publiques (soit 8 % du total, 100 écoles ayant déjà été supprimées depuis 2001). L'argument avancé est qu'elles sont sous-financées et ne peuvent donc pas offrir de service digne de ce nom. Chicago n'est pas un cas isolé : Philadelphie, par exemple, a également décidé d'en fermer 23. Il s'agit de faire des économies en recentrant les moyens sur un plus petit nombre d'établissements. Or, d'une part, les trajets quotidiens de beaucoup d'enfants vont être rallongés (d'où le risque de *drop-out*) et, de l'autre, ces fermetures contribuent à ce que certains quartiers soient à l'abandon. La majorité des élèves fréquentant ces établissements promis à la fermeture sont afro-américains, hispaniques et/ou d'origine modeste.

Source : quotidien *The New York Times*, 21/03/13

<http://www.nytimes.com/2013/03/22/education/chicago-says-it-will-close-54-public-schools.html>



Plus de la moitié des lycéens **japonais** estiment que le succès professionnel n'est pas très important. Seuls 9 % de ces mêmes lycéens espèrent fortement le succès professionnel, contre 37 % de leurs homologues chinois, 30 % de leurs homologues américains et 19 % de leurs homologues sud-coréens. S'agit-il d'une adaptation à la réalité d'une croissance molle ou bien est-ce le signe de l'entrée dans une post-modernité toute japonaise ?

Source : quotidien *The Asahi Shimbun*, 28/03/13.

http://ajw.asahi.com/article/behind_news/social_affairs/AJ201303280081



Au **Brésil**, le maire de Sao Paulo propose d'augmenter les salaires des professeurs en fin de carrière afin de retarder leur départ à la retraite. Actuellement, les professeurs perçoivent leur salaire maximum au bout de 22 années de travail. Cependant, ils ne peuvent prendre leur retraite qu'à condition d'être âgés d'au moins 50 ans et d'avoir enseigné au minimum 25 ans pour les femmes et 30 ans pour les hommes. Selon les défenseurs de ce projet, il est fréquent que les professeurs atteignent le salaire maximum avant d'avoir 50 ans. Ils ne perçoivent alors aucune augmentation financière jusqu'à la retraite. Le projet soumis au conseil municipal propose d'augmenter le salaire des professeurs de 13 % à condition d'avoir enseigné pendant au moins 28 ans. Ainsi, les femmes devront travailler 3 ans de plus si elles veulent toucher un meilleur salaire. Toutefois, les détracteurs de ce projet ne manquent pas de préciser le côté discriminatoire de cette proposition puisque les hommes toucheront un salaire supérieur sans avoir à enseigner plus longtemps.

Source : quotidien *Folha de Sao Paulo*, 08/03/13

<http://www1.folha.uol.com.br/educacao/1242707-professora-podera-ganhar-mais-se-adiar-aposentadoria.shtml>



L'amélioration de l'équité dans l'éducation devrait constituer un axe prioritaire en **Chine** dans les prochaines années. Les dépenses publiques d'éducation ont atteint 7 790 milliards de Yuans (1 250 milliards de Dollars) au cours des cinq dernières années, avec une augmentation annuelle moyenne de près de 21,6 %, selon le Rapport de Travail du Gouvernement pour 2013. Ces dépenses ont représenté 4 % du PIB du pays en 2012. Il reste cependant beaucoup à faire pour combler l'écart de qualité de l'éducation entre les zones urbaines et rurales, et entre les écoles ordinaires et les écoles-clés (pour lesquelles les parents doivent déboursier des frais supplémentaires s'ils veulent que leurs enfants soient admis). Le système est de plus encore discriminatoire pour les enfants de travailleurs migrants. Si les enfants de travailleurs migrants ont accès, depuis 2003, à l'éducation obligatoire d'une durée de 9 ans dans les villes où leurs parents travaillent, ils doivent encore rentrer chez eux pour poursuivre leurs études au lycée ou pour passer l'examen d'admission universitaire.

Sources : quotidien *Le Quotidien du Peuple*, 22/03/13 et site d'informations *chine-information.com*

<http://french.peopledaily.com.cn/8178750.html>

http://www.chine-informations.com/actualite/chine-reforme-du-systeme-educatif-pour-les-enfants-ouvriers-migrants_50448.html

► Égalité hommes-femmes/Stéréotypes de genre



Aux **États-Unis** (comme dans beaucoup de pays), les filles réussissent mieux à l'école que les garçons mais n'en tirent pas tous les bénéfices escomptés. À New York, elles sont bien moins nombreuses que leurs homologues masculins à intégrer les lycées prestigieux qui sont spécialisés dans les sciences, les mathématiques ou les technologies. L'autocensure des filles, ainsi que l'attention donnée par les pouvoirs publics au décrochage des garçons, sont les principales explications avancées. Si la discrimination positive a favorisé l'intégration d'élèves afro-américains et hispaniques, elle n'a pas servi les filles.

Source : quotidien *The New York Times*, 22/03/13

<http://www.nytimes.com/2013/03/23/nyregion/girls-outnumbered-in-new-yorks-elite-public-schools.html?pagewanted=all>



Un rapport de l'*Institute for Public Policy Research* (IPPR) considère que les efforts de promotion de l'égalité professionnelle ont surtout bénéficié aux femmes occupant les hauts niveaux de la hiérarchie. Celles qui brisent le plafond de verre seraient donc les grandes gagnantes des combats féministes.

Dans un contexte global de diminution des écarts salariaux entre hommes et femmes, cette étude **britannique** montre que des différences plus conséquentes subsistent entre femmes qualifiées et non qualifiées (+ 198 %) qu'entre hommes qualifiés et non qualifiés (+ 45 %). Les résultats sont plus classiques en ce qui concerne l'effet de retard salarial des maternités précoces et, au contraire, celui d'accélérateur salarial pour les hommes ayant des enfants.

Source : quotidien *The Guardian*, 31/03/13

www.guardian.co.uk/society/2013/mar/31/gender-pay-feminism-working-class



Une entreprise **italienne** de produits ménagers a déclenché la polémique. Pour vendre des torchons, elle a publié deux photographies, l'une d'un homme, le corps d'une femme morte à l'arrière-plan, l'autre d'une femme, le corps d'un homme mort à l'arrière-plan, barrées du slogan « Elimine toutes les traces ». De nombreuses voix parmi les élus, les associations du droit des femmes et des internautes se sont élevées contre la version masculine de la publicité, qui banaliserait les violences faites aux femmes. D'autres ont dénoncé les deux affiches, qui contribueraient à alimenter la banalisation des tensions à l'intérieur du couple.



Source : quotidien *Corriere del mezzogiorno*, 28/03/13

<http://corrieredelmezzogiorno.corriere.it/napoli/notizie/cronaca/2013/28-marzo-2013/donna-cadavere-spot-strofinacci-212391771069.shtml>



Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) vient d'actualiser son classement des pays en matière d'égalité des sexes. En se positionnant 71^{ème} sur 148, l'**Argentine** fait pâle figure. Cet indicateur se base sur la représentation féminine dans le monde politique, le niveau d'éducation des femmes, leur participation dans la population active et leur état de santé. L'Argentine se situe juste après le Chili, tout en étant plus égalitaire que la moyenne des pays du continent. Ses moins bons résultats sont obtenus dans la composante sanitaire de l'indice qui comprend le taux de mortalité maternelle et le taux de fécondité chez les adolescentes.

Source : quotidien *Clarín*, 15/03/13

http://www.clarin.com/sociedad/Baja-indice-igualdad-genero-ONU_0_883111794.html



En **Inde**, quelques jours après le viol collectif d'une Suissesse dans le centre du pays, la chambre basse du Parlement a adopté une nouvelle loi - dite loi « anti-viol ». Avec cette loi, la définition du viol a été élargie et n'est plus restreinte à la seule pénétration par le sexe de l'homme, comme cela était le cas dans le texte actuel. A présent, tout contact forcé du sexe ou d'un autre orifice intime de la femme est considéré comme un viol et puni d'un minimum de 7 ans de prison. Cette peine est alourdie à la prison à vie, voire à la peine de mort, en cas de récidive. La punition pour un viol collectif est par ailleurs renforcée, et portée à 20 ans de détention minimum. Les parlementaires ont également approuvé la création du délit de voyeurisme et de celui de harcèlement, ainsi que du crime d'attaque à l'acide [répandu mais non spécifiquement puni par la loi indienne]. Cette loi permet enfin d'introduire pour la première fois dans l'Inde contemporaine le crime de traite d'êtres humains. Certains considèrent toutefois que cette loi ne va pas assez loin : les députés ont par exemple rejeté la recommandation d'un comité d'experts qui préconisait de reconnaître le viol conjugal (un viol sur dix).

Source : RFI, 20/03/13

<http://www.rfi.fr/asia-pacifique/2013032-inde-viol-loi-droit-femmes-parlement>



Le Président de **l'Inde** - Pranab Mukherjee - vient de donner son accord à l'ordonnance votée par le Parlement sur les violences faites aux femmes. Cette ordonnance a fait l'objet d'âpres négociations. Le principal point d'achoppement a été celui relatif à l'abaissement de l'âge légal des relations sexuelles de 18 à 16 ans. Au final, le seuil a été maintenu à 18 ans. En marge du budget 2013-14, le Parlement a par ailleurs voté la création d'une banque publique pour les femmes [dotée de 142 millions € d'actifs sous gestion] et d'un fonds dédié à la sécurité des femmes [dotée de 142 millions € d'actifs]. Ce vote intervient dans un contexte pesant : l'indice sur l'inégalité de genre du PNUD classe par exemple l'Inde au 132^{ème} rang derrière le Pakistan (123^{ème}) ; le Népal (102^{ème}) ; le Sri Lanka (75^{ème}) et le Bangladesh (111^{ème}).

Source : quotidien *Times of India*, 04/03/13

http://articles.timesofindia.indiatimes.com/2013-04-03/india/38247789_1_criminal-law-acid-attack-rigorous-imprisonment



La ville de Belo Horizonte au **Brésil** va tester un nouveau système pour lutter contre les violences conjugales. Dorénavant, une personne condamnée pour violence conjugale portera un bracelet électronique à la cheville transmettant des informations sur sa position géographique en temps réel. Cette information est primordiale puisqu'une sanction largement appliquée dans ce type de condamnation est l'interdiction d'approcher à moins d'une certaine distance de la victime. Par ailleurs, dans les cas les plus graves, la victime pourra accepter de recevoir un dispositif de surveillance électronique indiquant la proximité possible de l'agresseur.

Source : quotidien *O Globo*, 08/08/13

<http://oglobo.globo.com/pais/agressores-de-mulheres-utilizarao-tornozeleira-eletronica-em-mg-7776044>

► Environnement



Pour sauver la planète, fini les baguettes ! Alors que 80 milliards de paires seraient utilisées chaque année et qu'il s'agit d'une tradition vieille de 4 000 ans, le gouvernement a décidé d'encourager les **Chinois** à cesser de manger avec des baguettes et à avoir leurs propres couverts, à l'occidentale. Une première mesure avait été prise en ce sens en 2006, où une taxe de 5 % avait été instaurée sur chaque paire de baguette mais sans effet sur la consommation. Or, celle-ci reviendrait à 20 millions d'arbres décimés pour satisfaire la demande annuelle.

Source : hebdomadaire *Le Point*, 18/03/13

http://www.lepoint.fr/monde/chine-pour-sauver-la-planete-fini-les-baguettes-18-03-2013-1641286_24.php

► Droits des homosexuels



Un nombre croissant de demandeurs d'asile en **Belgique** font état de leur homosexualité et affirment qu'ils ont fui leur pays à cause l'homophobie qui y règne et la violence qui l'accompagne. En 2006, 116 demandeurs d'asile invoquaient ce motif contre 823 en 2011. En 2010, 30 % de ces dossiers ont été acceptés, une proportion plus élevée que la moyenne générale d'acceptation des demandes d'asile (21 %). Selon l'association flamande de défense des droits des homosexuels Cavaria, il ne faut pas voir dans ce phénomène la tentative de certains demandeurs d'abuser du système. En effet, la plupart des demandes d'asile viennent de pays où l'homosexualité est un tabou si bien ancré que peu de candidats oseraient s'en servir comme d'un alibi.

Source : quotidien *La Libre*, 22/03/13

<http://www.lalibre.be/actu/belgique/article/804990/des-demandes-d-asile-pour-fuir-l-homophobie.html>



En **Suisse**, un élu démocrate-chrétien entend modifier la réglementation cantonale sur les agents de sécurité qui prévoit, pour l'heure, que les agents puissent palper des individus du même sexe. Or, pour le député, le fait que des vigiles homosexuels soient autorisés à effectuer des fouilles corporelles sur des hommes n'est pas acceptable. L'élu propose donc que les agents gays soient relevés de cette tâche.

Source : site d'informations *20 Minutes.ch*, 22/03/13

<http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Pas-de-fouilles-corporelles-par-des-secus-homos-22219877>



Les « tongqi » font émerger le débat sur le mariage gay en **Chine**. Dans un pays où le mariage homosexuel est interdit, la situation des femmes mariées à des homosexuels commence à être prise en compte. Surnommées « tongqi » (de « tong » signifiant à l'origine « camarades » communistes et détourné par la communauté LGBT pour désigner les gays chinois et de « qizi », « femme » en mandarin), ces femmes seraient entre 10 et 25 millions en Chine. Ces situations étant à l'origine d'un taux de dépression et de suicide particulièrement élevé, la Première Cour intermédiaire de Pékin, un des organes judiciaires les plus importants, a proposé pour la première fois en janvier dernier que les « tongqi » puissent se séparer de leur conjoint par une simple annulation de mariage, sans passer par le divorce. Pour les associations de défense de la cause LGBT, seule l'union homosexuelle pourrait cependant changer les choses.

Source : quotidien *Le Courrier*, 18/03/13

http://www.lecourrier.ch/106974/en_chine_les_tongqi_font_emerger_le_debat_sur_le_mariage_gay

► Droit du travail



Le ministre du Travail **brésilien**, Manoel Dias, a annoncé fin mars qu'une loi encadrant le travail domestique sera promulguée sous 90 jours. Celle-ci prévoit que les travailleurs domestiques puissent bénéficier du droit du travail tout comme les autres catégories professionnelles. Ainsi, la journée de travail sera limitée à 8 heures et ils ne pourront pas travailler plus de 44 heures par semaine. Les heures supplémentaires seront majorées d'au moins 50 % et une prime de nuit sera instaurée pour ceux qui dorment chez leur employeur. Il ne pourra pas exister de différences salariales fondées sur le sexe, l'âge ou l'état civil de l'employé. Le Brésil compte actuellement 7 millions de travailleurs domestiques dont seulement 14 % ont un contrat de travail.

Source : site d'information *Agencia Brasil*, 28/03/13

<http://agenciabrasil.abc.com.br/noticia/2013-03-28/regulamentacao-de-regras-da-pec-das-domesticas-deve-sair-em-90-dias-diz-ministro>



En **Argentine**, la chambre des députés discute d'une loi encadrant le travail domestique. Cette loi préconise de limiter la journée de travail à 8 heures et la semaine à 48 heures. Les travailleurs domestiques devront de plus avoir droit à 35 heures non travaillées à partir du samedi. Le projet prévoit également de payer les heures supplémentaires et d'interdire d'employer des personnes âgées de moins de 16 ans. Enfin, les personnes enceintes devront pouvoir bénéficier d'un congé de maternité. En Argentine, on dénombre environ 1,2 million de travailleurs domestiques qui sont en majorité des femmes provenant de pays limitrophes. Parmi ces travailleurs, seuls 22 % sont officiellement déclarés.

Source : quotidien *La Nación*, 13/03/13

<http://www.lanacion.com.ar/1562636-seria-ley-el-regimen-de-personal-domestico>



En **Israël**, la Haute Cour de justice a statué avec une courte majorité pour rejeter la demande d'une ancienne employée à domicile qui réclamait des heures supplémentaires, son temps de travail auprès d'une personne dépendante (aujourd'hui décédée) ayant été supérieur à la durée légale du travail. La Cour a rejeté sa demande, estimant qu'on ne pouvait pas appliquer automatiquement la loi sur les heures supplémentaires dans le cas de soins quotidiens aux personnes car cette tâche suppose une continuité du soin implicite. La Cour a cependant affirmé qu'une réforme législative s'impose de manière à fournir un cadre légal global permettant de tenir compte des besoins de protection de chacune des parties dans un contrat de travail dans le domaine des services à la personne, la question ne se limitant pas aux seules heures supplémentaires.

Source : quotidien *Jerusalem post*, 19/03/13

<http://www.jpost.com/National-News/High-Court-No-overtime-for-home-nursing-306875>

► Nouvelles technologies



Le gouvernement Abe souhaite introduire un numéro d'identification unique ainsi qu'une carte d'identité unique pour tous les citoyens **japonais**, sur laquelle une puce contiendrait l'ensemble des informations fiscales et sociales des administrés. Le but : faciliter le travail administratif et lutter contre la fraude fiscale et sociale. Mais, au Japon comme ailleurs, l'introduction d'un tel système d'identification suscite des craintes relatives à l'atteinte à la vie privée et au respect des libertés individuelles. Pour le Professeur Koji Ishimura, ce système de numéro unique sera surtout à l'avantage des grandes entreprises de technologies de l'information, qui y verront avant tout des opportunités pour développer leur chiffre d'affaire.

Source : quotidien *The Japan Times*, 25/03/13

<http://www.japantimes.co.jp/opinion/2013/03/25/commentary/risks-of-using-my-number/#.UVw3ZIfRLKc>



Alors que la **Finlande** a réformé sa constitution en janvier 2012 afin d'ouvrir une faculté d'initiative populaire à l'ensemble de ses citoyens. Après le succès de la proposition visant à interdire l'élevage des animaux à fourrure lancée en octobre dernier, qui a atteint 70 000 signatures début mars (pour un ordre de grandeur, rappelons que la Finlande compte 5,3 millions d'habitants), une proposition en faveur du « mariage pour tous » lancée le 19 mars 2013 a récolté en une seule journée plus de 100 000 signataires. Cette rapidité d'expression est rendue possible par une plateforme numérique nommée « ministère ouvert » (*Open ministry*), opérationnelle depuis le 1^{er} octobre dernier, et qui permet aux participants de signer en ligne. Il y a actuellement plusieurs autres projets d'initiative citoyenne, par exemple pour modifier les droits d'auteur sur les logiciels ou pour libérer le cannabis. Les spécialistes alertent toutefois sur un risque de déception, la Constitution laissant le Parlement libre des suites à donner [délai pour évoquer la question, vote final, etc.].

Source : Ambassade de France en Finlande, *Revue de presse*, 20/03/13 et *Open Ministry*

<http://www.ambafrance-fi.org/Mars-2013>

<http://openministry.info/>

► Inclassables



Selon un récent rapport remis au gouvernement, la Chine manque encore de cimetières publics dans ses zones urbaines et devra redoubler d'efforts pour construire plus de cimetières publics non lucratifs. Ce rapport intervient dans un contexte où le gouvernement chinois prévoit d'augmenter les allocations de funérailles, de construire davantage de cimetières non lucratifs et d'améliorer les services funéraires.

Source : site d'informations Chine-information des 1^{er} et 28/03/13

http://www.chine-informations.com/actualite/la-chine-manque-de-cimetieres-publics-dans-ses-villes_52941.html

http://www.chine-informations.com/actualite/la-chine-poursuivra-la-reforme-du-secteur-funeraire_51933.html



La **Suède** a créé un nouveau numéro d'urgence, le 113 13. Depuis le 11 mars, SOS Alarm - déjà gestionnaire du 112, le numéro d'assistance immédiate consacré aux urgences santé et incendie - offre un nouveau service téléphonique pour obtenir ou fournir des informations sur les accidents et les urgences au niveau national et local : grandes tempêtes, épidémies, accidents graves de la circulation, tremblements de terre et autres événements majeurs. Les données seront vérifiées, selon les cas, auprès des autorités locales, régionales ou nationales ainsi que de la protection civile, le MSB.

Source : quotidien *The Local*, 12/03/13 et *SOS Alarm*

<http://www.sosalarm.se/>

<http://www.thelocal.se/46680/20130312/#.UV2CSa-BVlk>

Centre d'analyse stratégique

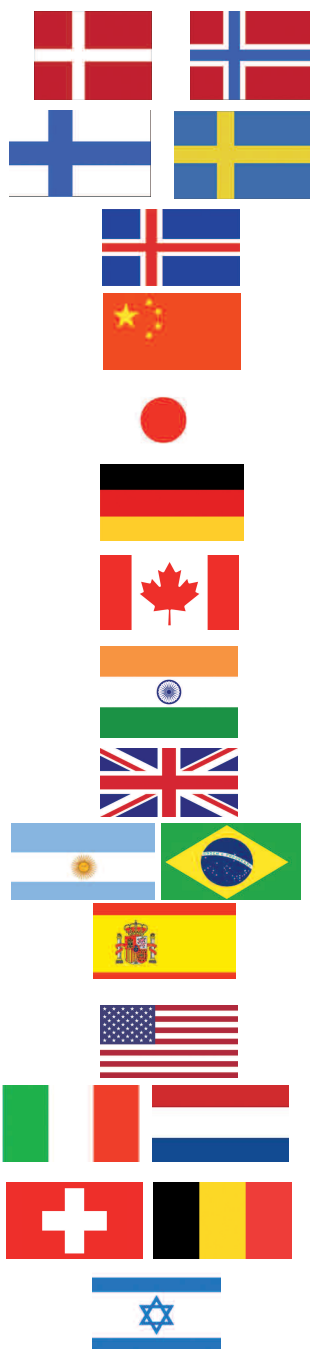
Le Centre d'analyse stratégique est une institution d'expertise et d'aide à la décision placée auprès du Premier ministre. Il a pour mission d'éclairer le gouvernement dans la définition et la mise en œuvre de ses orientations stratégiques en matière économique, sociale, environnementale et technologique. Il préfigure, à la demande du Premier ministre, les principales réformes gouvernementales. Il mène par ailleurs, de sa propre initiative, des études et analyses dans le cadre d'un programme de travail annuel. Il s'appuie sur un comité d'orientation qui comprend onze membres, dont deux députés et deux sénateurs et un membre du Conseil économique, social et environnemental. Il travaille en réseau avec les principaux conseils d'expertise et de concertation placés auprès du Premier ministre.

PLUS D'INFOS

www.strategie.gouv.fr

Contact Presse :
Jean-Michel Roullé,
Responsable de la Communication
jean-michel.roulle@strategie.gouv.fr
Tel : +33 (0) 1 42 75 61 37
Port. : 06 46 55 38 38

PAYS



RÉFÉRENTS

Marine Boisson
Catherine Collombet
Pierre-Yves Cusset
Virginie Gimbert
Marie-Pierre Hamel
Noémie Houard
Guillaume Malochet
David Marguerit
Marie-Cécile Naves
Mathilde Reynaudi
Sarah Sauneron
Vanessa Wisnia-Weill

Travaux coordonnés par Delphine Chauffaut
delphine.chauffaut@strategie.gouv.fr

Retrouvez les dernières actualités du Centre d'analyse stratégique sur :

www.strategie.gouv.fr
[centredanalysestrategie](https://www.facebook.com/centredanalysestrategie)
[@Strategie_Gouv](https://twitter.com/Strategie_Gouv)

www.strategie.gouv.fr